

Fiche d'information pour le cabinet de généraliste

Le chemin vers une aide auditive

Procédure d'appareillage par aide auditive avec le système forfaitaire de l'AVS/AI

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'appareillage avec des aides auditives en Suisse est réglementé par un système avec prise en charge forfaitaire par l'AVS/AI.¹ L'AVS/AI participe aux coûts sous condition qu'un médecin-expert ORL reconnu par l'AI ait vérifié si un patient a atteint le taux de déficience défini par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (voir « Critères et performances »). Le système forfaitaire ne prévoit pas d'indication d'appareillage selon des critères audiolinguistiques médicaux, comme l'a suggéré un groupe de travail de médecins ORL suisses.²

1. Test auditif préalable (recommandé)

- Médecin de famille, s'il dispose d'un audiomètre
- Médecin ORL
- Audioprothésiste

2. Inscription auprès de l'office AI par le patient

- Toute personne atteinte de troubles auditifs peut déposer une demande d'adaptation de l'aide auditive auprès de l'office AI concerné. Pour les personnes à l'âge de la retraite, le contrôle est également effectué par l'office AI, mais la prise en charge se fait par l'AVS (« Critères et prestations », voir ci-dessous).
- La demande auprès de l'office de l'AI du canton de résidence doit être effectuée par le patient (compléter le cas échéant avec l'aide du médecin ou d'un audioprothésiste).
- Les mémentos, listes et formulaires pour le patient se trouvent sur le site Web « Centre d'information AVS/AI » (www.ahv-iv.ch) : <https://www.ahv-iv.ch/fr/Mementos-Formulaires/Générale/Appareils-auditifs-de-l'AVS-et-del'AI>

3. Commande au médecin-expert ORL

- Après son inscription auprès de l'AI, le médecin-expert ORL³ choisi par le patient obtient de sa part le mandat pour une expertise à l'attention de l'AI.

4. Examen et expertise clinique otologique

- Avec son expertise, le médecin-expert ORL détermine sur le formulaire de l'office de l'AI si la surdité atteint le taux de déficience défini par l'OFAS pour une prise en charge par l'AI/AVS. Les prestations du médecin-expert ORL sont prises en charge par l'office de l'AI.

5. Adaptation de l'aide auditive

- Adaptation de l'aide auditive ou des aides auditives par un spécialiste ou un audioprothésiste
- Les aides auditives peuvent être choisies librement, dans la mesure où elles sont autorisées selon la liste de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- Après l'adaptation, le patient envoie le formulaire de paiement complété envoyé par l'AI avec la facture de l'audioprothésiste à l'office de l'AI afin de demander la contribution forfaitaire.

Critères et prestations	AI	AVS
Seuil du droit	Perte auditive binaurale globale⁴ d'au moins 20 % (L'expertise détermine si une contribution est attribuée pour l'appareillage unilatéral ou bilatéral.)	Perte auditive binaurale globale⁴ d'au moins 35 %
Forfait pour les contributions en nature et les services (adaptation et entretien par l'audioprothésiste)	tous les 6 ans appareillage unilatéral 840 CHF	tous les 6 ans appareillage bilatéral 1'650 CHF**
Frais de piles	Par an 40 CHF	Par an 80 CHF
Forfait de coûts de réparation pour les appareils de plus de 1 an	200 CHF pour les dommages électroniques 130 CHF pour tous les autres dommages (Justificatifs nécessaires ; la réparation doit être effectuée par le fabricant de l'aide auditive, les réparations par le fournisseur de l'aide auditive ne sont pas prises en charge)	Aucun

1 Office fédéral des assurances sociales OFAS : Directives à l'intention des médecins-experts ORL pour l'examen de la prise en charge d'appareils auditifs par les assurances sociales (AI et AVS). http://orl-hno.ch/d/patienten/Richtlinien_ORL_2014_DE.pdf (Exp directives 1.7.2011/adaptation 1.1.2015). **2** Afin de guider les médecins pour l'indication médicale d'utilité d'appareillage des pertes auditives avec des aides auditives, un groupe de travail composé des principaux audioprothésistes suisses a rédigé des recommandations d'experts en la matière : Veraguth D, Bertoli S, Bodmer D, Candrea D, Haudenschild P, Kompis P, Maire R, Tschopp K, Vischer M. Recommandations audiolinguistiques médicales pour la détermination et l'appareillage de la perte auditive légère. Swiss Medical Forum 2015;15(22):521–529). Celles-ci ont été officiellement votées par la « Commission d'Audiologie et d'Expertises » (Commission d'audiologie) de la Société suisse d'Oto-Rhino-Laryngologie et de Chirurgie Cervico-faciale (SSORL) qui en recommande la publication. **3** Le diagnostic (première expertise) doit être établi par des médecins-experts en ORL nommés par l'Office fédéral des assurances sociales et figurant sur une liste de l'OFAS. **4** La perte auditive binaurale globale est calculée comme valeur moyenne à partir des valeurs déterminées pour les deux oreilles avec une audiométrie de son pur et une audiométrie vocale dans le calme : (perte auditive CPT-AMA dt+ CPT-AMA ga) + (perte auditive selon l'indice social/Fournier dt + indice social/Fournier ga) / 4.

Préjugés et mythes associés aux aides auditives

« Les aides auditives sont affreuses et sifflent. En plus, elles sont compliquées et chères. Et ça ne presse pas, en fait, j'entends encore assez bien. »

Obtenez-vous ces réponses ou des réponses semblables quand vous recommandez à vos patients atteints d'une perte auditive de réfléchir à une visite chez le médecin ORL ou un audioprothésiste, ou à acheter des aides auditives ? Alors cette section peut vous aider lors de la discussion de conseil sur le thème de la capacité auditive.

« Les aides auditives sont un signe de vieillesse ou de handicap »

De nombreuses personnes ont déjà des problèmes auditifs dans leur jeunesse, qui peuvent les limiter dans leur vie professionnelle. Il est possible que les aides auditives n'atteignent jamais l'acceptation des lunettes, dont la nécessité n'est généralement pas remise en question quand la capacité visuelle diminue. Cependant, les aides auditives numériques – notamment en raison des designs attrayants et grâce aux fonctions les plus modernes telles que le raccordement au smartphone par Bluetooth – sont de plus en plus acceptées, y compris pour les jeunes personnes. Certains appareils peuvent être cachés derrière le pavillon de l'oreille, d'autres peuvent même être portés de façon invisible dans le conduit auditif. En outre, il est aujourd'hui possible d'accorder les aides auditives à la couleur des cheveux de la monture des lunettes. L'époque des « bananes » ou « crochets » visibles est définitivement révolue.

« Les aides auditives sifflent »

La cause du sifflement occasionnel des anciennes aides auditives était l'effet Larsen. Les technologies modernes suppriment automatiquement l'effet Larsen, les sons stridents sont presque exclus. En cas de bip dans l'oreille, cela est souvent dû au fait que le porteur a mal placé l'écouteur dans l'oreille ou qu'il n'est plus adapté, par exemple quand quelqu'un a perdu beaucoup de poids.

« Les aides auditives ne servent à rien »

Ce mythe vient souvent d'ouï-dire. Si un membre de la famille ou une connaissance est insatisfait de son aide auditive et prétend mieux entendre sans aides auditives, cela influence souvent notre propre avis. Le principe qui s'applique est que les personnes atteintes de problèmes auditifs doivent se convaincre elles-mêmes du fonctionnement des aides auditives modernes. Le port à l'essai sera le plus convaincant pour une personne atteinte de problèmes auditifs.

« Ma voisine porte des aides auditives, mais ne comprend quand même que la moitié »

Ceci peut être dû au fait que les personnes concernées ne portent pas leurs aides auditives régulièrement et que l'audition n'est pas formée. Mais souvent, la pièce ajustée ne se place plus de manière optimale ou la dernière visite chez l'audioprothésiste remonte déjà à des années, ce qui a empêché de détecter un défaut ou un réglage inadapté.

« Les aides auditives sont compliquées à utiliser »

Les aides auditives numériques modernes sont bien plus simples à utiliser que les modèles plus anciens. Les nouvelles générations d'aides auditives reconnaissent entre autres si le porteur ou la porteuse se trouve dans une pièce fermée ou à l'extérieur et adaptent automatiquement le volume sonore et la cible de transmission à la situation auditive. Les commandes analogiques pour lesquelles l'environnement devait être réglé manuellement en appuyant sur des boutons situés sur l'appareil ont disparu.

« Les aides auditives sont chères »

Le prix d'une aide auditive dépend de plusieurs facteurs, y compris le type et le degré de perte auditive, le système auditif sélectionné, l'équipement technique et le confort souhaité par le patient. En plus d'aides auditives de qualité élevée et supérieure, les magasins d'aides auditives proposent aussi des solutions auditives dont les coûts globaux sont couverts par le forfait de l'AI. Les appareils sans supplément de prix constituent une solution simple et ciblée et peuvent être portés plusieurs années en étant ajustés progressivement. Les coûts totaux pour les solutions auditives de différentes catégories de prix se distinguent dans la performance et le confort (dans la catégorie moyenne, les coûts des packs de service sont compris entre 700 CHF et 2000 CHF par oreille, dans la catégorie supérieure entre 2000 et 4000 CHF). Les patients doivent impérativement s'informer au préalable des prestations incluses dans les packs de service généralement extensibles.

« Il n'existe pas d'aides auditives pour ma tranche d'âge ou mon (faible) problème auditif »

Dans toutes les catégories d'aides auditives, il existe des systèmes auditifs qui améliorent de manière ciblée la compréhension de la parole dans le bruit, c'est-à-dire conçus spécialement pour les personnes ayant une perte auditive légère. En matière de design également, il existe aujourd'hui un grand choix d'appareils pour les personnes atteintes de perte auditive légère, qui sont presque invisibles ou peu visibles : appareils intra conque ou petits contours d'oreille.

Afin d'améliorer la lisibilité, la forme féminine n'a pas été ajoutée dans les présents textes. Toutes les informations sont prévues comme étant neutres sur le plan du genre.